



Formation Assurance Chômage

Mieux vous in-FORMER

Les deux nouvelles formations Assurance chômage sont sur Sirhus, voici les alertes et l'avis de la CFE CGC Métiers de l'emploi pendant la CPNF* du 29 Janvier 2025! (*Commission Paritaire Nationale de la formation)

Module de formation « Convention d'Assurance Chômage 2025 pour tous »

- Les formations sont programmées mais nous avons été informés que les Formateurs Occasionnels pourraient animer ce module pour plus de 20 personnes. Nous demandons expressément de ne pas dépasser les 20 pour une meilleure qualité d'appropriation et d'animation de ce module.
- Concernant le manque de Formateurs Occasionnels car hors GDD, nous ne souhaitons pas que les Référents Métiers (RM) soient réquisitionnés sans rémunération de formateurs.
- Inquiétudes sur le cadencement accéléré du déploiement des formations avec l'indication que les Régions ont une cible de réalisation à 50% au 31 Mars 2025.

Réponses de la Direction :

- La direction a insisté auprès des campus et des DRAPS des Régions pour un format de 15 à 20 participants, avec un maximum de 20 personnes par groupe.
- La direction a décidé que les Référents Métiers (RM) n'animeront pas ce module et ne sont pas prévus pour le faire.
- Le choix de la direction sur les animateurs est précis, ceux-ci seront des Formateurs Occasionnels non GDD. Le module ne demande pas de calcul en profondeur. Cependant, les personnes ayant une double compétence peuvent être impliquées.
- Pour la direction, la mensualisation n'est pas complexe.
- Dans le plan de déploiement à la charge des régions, « 50% des agents formés au 1^{er} avril » est un repère et non une cible à atteindre.

Le Vote sur cette fiche :

Pour : CFE CGC Métiers de l'emploi, FO, CFTC et la direction
Abstention : CFDT, CGT, FSU, SNAP, UNSA

Module de formation « Convention d'Assurance Chômage 2025 » pour les GDD

Deux journées à la place de 3 jours semblent compliquées pour le déploiement, surtout en l'absence de base école pour un entraînement.

Nous insistons sur ce point sans accord de la direction !

Le Vote sur cette fiche :

Pour : CFE CGC Métiers de l'emploi, FO, CFTC, CGT, SNAP, UNSA et la direction
Contre : CFDT et **Abstention :** FSU

Et si on en parlait ?

Explication de notre vote:

La nouvelle assurance chômage 2024 a entraîné plusieurs changements, et selon la CFE-CGC Métiers de l'emploi, ces changements suscitent des controverses :

- Réduction de la durée d'indemnisation pour certains profils.
- Rigidification des conditions de ré admissibilité, nécessitant plus de temps de travail pour recharger ses droits.
- Introduction d'une allocation dégressive après 6 mois de chômage.
- Contrôles accrus et vérifications plus fréquentes de la recherche d'emploi.
- Renforcement des dispositifs d'accompagnement et de formation.

Impacts pour France Travail :

- Augmentation de la charge de travail pour les conseillers pour informer et traiter cette nouvelle assurance chômage.
- Besoin accru en formation avec des évolutions constantes de cette assurance chômage et recrutement de nouveaux conseillers.
- Nécessité d'adapter les outils et les procédures, sans base école pour cette nouvelle assurance chômage.
- Accentuation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Gestion du sentiment de perte de sens chez les conseillers.

Points de friction remontés sur lesquels une attention particulière est demandée :

- Les préoccupations des formateurs occasionnels pour les nouvelles formations, en particulier les Formateurs Occasionnels non spécialisés en GDD à la vue de la complexité de cette réforme.
- La réduction de la durée de formation perçue comme une diminution de la qualité (2 jours au lieu de 3).
- L'accélération non justifiée du déploiement de ces formations dans les régions avec pour cible 50% d'agents formés au 1er avril alors que les 50% sont un repère.(avec des formations débutant le 1er février 2025).
- Préoccupations sur le calcul des allocations et la vérification des périodes d'activité à partir de juillet.



L'avis favorable de la CFE-CGC MDE sur deux fiches de formation, ne remet pas en cause son opposition à cette nouvelle convention d'assurance chômage.

Un avis ? Une alerte sur votre vécu de stagiaire sur ces formations obligatoires ?

Ecrivez-nous : syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr



Vous vous retrouvez dans nos valeurs,
Rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2